**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'agriculture,
et de l'alimentation

**Arrêté**

**Portant prorogation du mandat des membres du conseil d'administration de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech).**

**Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech), notamment l'article 18 ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 2016 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech) ;

Vu la proposition du président du conseil d'administration en date du 11 octobre 2019.

**Arrête :**

**Article 1er**

Le mandat des membres du conseil d'administration de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech) est prorogé pour une durée d'un an à compter du 1er décembre 2019.

**Article 2**

Le directeur général de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 29 OCT. 2019
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'enseignement et de la recherche

Philippe VINÇON